

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n°6-2019 sollicitant un crédit de 29'000 CHF pour l'étude d'avant-projet du passage en bus articulé de la ligne 33, complémentaire au crédit d'études SDOL-SDNL de CHF 35'700.- accordé par le biais du préavis N° 1-2019

**Au Conseil communal
De et A
1008 Prilly**

Prilly, le 24 juin 2019

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Composition et fonctionnement de la commission

La commission ad'hoc chargée d'examiner le préavis n°6-2019 sollicitant un crédit de 29'000.- CHF pour l'étude d'avant-projet du passage en bus articulé de la ligne 33, complémentaire au crédit d'études SDOL-SDNL de CHF 35'700.- accordé par le biais du préavis N° 1-2019 s'est réunie à Castelmont, le 5 juin 2019, de 18 h 30 à 19 h 30, dans la composition suivante :

Jean-Baptiste di Natale, confirmé président,
Rebecca Joly, confirmée rapportrice,
Eric Anthamatten,
Fabian Sporri,
Samira Khemissa,
Sakine Polat Lasserre,
Jean-Michel Piguet (excusé)

La Municipalité est représentée par Alain Gilléron.

2. Présentation de l'objet et discussion en présence de la municipalité

M. le Municipal Alain Gilléron rappelle le contenu du préavis en indiquant tout d'abord que celui-ci aurait dû être intégré au préavis 1-2019, mais cette question a malheureusement pris du retard au sein du SDOL.

Actuellement, les transports publics prillérans sont surtout sur l'axe est-ouest, le 33 étant la seule ligne nord-sud, ce qui en fait un axe primordial et très utilisé.

Afin d'augmenter sa capacité, il n'y a que deux moyens : augmenter la fréquence, ou augmenter la capacité des bus. Au niveau des coûts d'exploitation, il est plus intéressant d'avoir une capacité des bus plus importante. M. le syndic rappelle que le taux de couverture

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n°6-2019 sollicitant un crédit de 29'000 CHF pour l'étude d'avant-projet du passage en bus articulé de la ligne 33, complémentaire au crédit d'études SDOL-SDNL de CHF 35'700.- accordé par le biais du préavis N° 1-2019

des t-l (coûts couverts par la vente de billets et d'abonnement) est de 34 % sur tout le réseau, le reste est pris en compte par l'Etat et les communes.

L'étude doit travailler sur la meilleure façon d'aménager les accès routiers afin qu'un bus articulé puisse passer et ce au moindre coût.

La participation d'autres communes limitrophes du passage du 33 a été sollicitée mais en l'absence d'obligations légales, aucune n'a répondu positivement.

Les coûts de l'étude ont été répartis sur la base d'une pré-étude rapide effectuée par les différents services communaux qui ont estimé le nombre d'heures nécessaires pour chaque point potentiellement problématique. C'est également ainsi qu'ont été estimés les coûts totaux. La commune sera attentive à ce que les heures faites par les mandataires de l'étude soient raisonnables.

Suite à cette étude, il y aura un crédit d'ouvrage conséquent, même si la Municipalité sera attentive à contenir les coûts potentiels.

Suite à cette présentation les questions suivantes sont posées par les commissaires :

Un commissaire s'inquiète des potentiels blocages au passage à niveau de Prilly-Chasseur.

Pour le moment, il n'y a pas de réponse technique à ce stade. Toutefois, pour la question de la pente, il n'y a pas de problèmes particuliers puisque les bus articulés sont plus puissants que les bus actuels et n'ont donc pas plus de difficultés avec des pentes raides. D'autres bus articulés sont déjà utilisés ailleurs sur le réseau t-l.

Cette ligne est très longue ce qui implique des retards, ne pourrait-on pas la scinder en deux ? Est-ce en réflexion ?

Au vu de l'augmentation attendue de la fréquentation sur le tronçon entre Prilly et Malley, il faudra de toute façon des autobus articulés. D'après une étude des t-l, 20% des voyageurs qui prennent le 33 à Prilly vont au-delà du Galicien, ainsi couper la ligne au Galicien n'apparaît pas comme judicieux. De plus, cela coûterait plus cher en termes de coûts d'exploitation car il faut des bus supplémentaires.

Au vu des aménagements dus aux bus articulés et aux arrêts actuellement déjà très étroits, Les t-l envisagent-ils la diminution du nombre d'arrêts ?

Les arrêts sont positionnés en fonction de la proximité des commerces et des logements. Les supprimer est en général synonyme de perte de voyageurs et donc de recettes, ce qui n'est pas adéquat. De plus, c'est difficile à justifier vis-à-vis de la population.

Si, pour des raisons techniques, toutes les normes (notamment de hauteur de trottoirs) ne peuvent être respectées, alors on peut y déroger, c'est le cas déjà à certains endroits du réseau. C'est l'étude qui devra le déterminer.

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n°6-2019 sollicitant un crédit de 29'000 CHF pour l'étude d'avant-projet du passage en bus articulé de la ligne 33, complémentaire au crédit d'études SDOL-SDNL de CHF 35'700.- accordé par le biais du préavis N° 1-2019

De plus grand bus sont favorisé à une meilleure cadence, parce que cela est moins cher (ce qui est confirmé par M. le Syndic). Mais est-ce moins cher pour les t-l ou pour Prilly ? Car les aménagements routiers sont entièrement financés par la commune alors que les coûts d'exploitation sont répartis en fonction des kilomètres parcourus et une partie est prise en charge par le canton, est-ce qu'on sait si pour la ville, c'est effectivement, au final, plus rentable ?

Oui, à terme c'est aussi moins cher pour Prilly (déjà à l'horizon de 10 ou 15 ans), car en cas d'augmentation de la cadence notre participation devrait augmenter (plus de kilomètres parcourus).

Y aura-t-il besoin de faire des expropriations ?

On ne le sait pas encore mais c'est possible.

Cela ne va rien changer au niveau des retards, n'est-ce pas ?

A priori non. Mais il y aura à terme du report modal entre la gare, le tram, les bus, etc. et donc moins de trafic individuel motorisé. L'idéal pour un axe nord-sud serait un télécabine.

Pourquoi ce préavis (d'un montant de 29'000 CHF) alors qu'il y a une marge municipale de 50'000 CHF ?

Parce que cette marge concerne les lignes budgétaires et non les crédits de préavis, ce n'était donc pas possible dans cette situation.

Est-ce que la clef de répartition a été faite par les ingénieurs ?

En partie. Elle a été estimée par les ingénieurs du SDOL et corrigée par les services techniques des communes.

Est-ce que cette clef a déjà été votée par les autres communes ?

Pour l'instant nous n'avons pas l'information mais toutes les communes de la ligne ont un intérêt à ce qu'elle fonctionne correctement.

Lorsque l'ensemble des questions ont été posées, M. le Président remercie Monsieur le Syndic qui quitte la salle.

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n°6-2019 sollicitant un crédit de 29'000 CHF pour l'étude d'avant-projet du passage en bus articulé de la ligne 33, complémentaire au crédit d'études SDOL-SDNL de CHF 35'700.- accordé par le biais du préavis N° 1-2019

3. Délibérations et amendements

La commission estime que le coût de l'étude est raisonnable mais plusieurs commissaires émettent des doutes sur la solution choisie. D'autres solutions pour améliorer la capacité de la ligne leur semblent préférables (augmentation de la cadence, découpe de la ligne, etc.). Toutefois, l'ensemble de la commission s'accorde sur le constat : la ligne 33 est surchargée et il faut trouver une solution. Celle des bus articulés est au final la plus économique, même si elle ne convainc pas tout le monde (notamment sur la question des émissions de CO2 et du bruit engendré en comparaison avec des véhicules plus petits). La commission estime également que la suppression d'arrêt serait une mauvaise chose.

Au final, la commission est consciente que l'étude commandée porte uniquement sur les aménagements routiers dus au passage à un bus articulé. Elle renonce à formuler un amendement mais souhaiterait que l'augmentation de la cadence des bus soit également étudiée.

4. Vote final

La commission passe ensuite au vote et c'est à 5 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention qu'elle accepte le préavis tel que présenté.

La séance est levée à 19h30

5. Conclusions

En vertu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Prilly,

- Vu le préavis municipal n° 6-2019
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 29'000.- pour l'étude d'avant-projet du passage en bus articulé de la ligne 33, dans le cadre des chantiers de la Stratégie et développement de l'Ouest lausannois (SDOL);

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n°6-2019 sollicitant un crédit de 29'000 CHF pour l'étude d'avant-projet du passage en bus articulé de la ligne 33, complémentaire au crédit d'études SDOL-SDNL de CHF 35'700.- accordé par le biais du préavis N° 1-2019

2. de financer cette dépense par la trésorerie courante;
3. d'amortir cette dépense d'investissement sur une durée de 1 an à raison de CHF 29'000.- par le compte 3312.000.4200 dès l'année qui suit la fin des travaux;
4. de comptabiliser annuellement la charge d'intérêt dans le compte 3909.000.4200;
5. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du présent préavis en vue de sa mise en œuvre.

Au nom de la commission :

Jean-Baptiste di Natale, Président

Rebecca Joly, Rapportrice